

Compte-rendu de la réunion au Ministère de la Transition écologique et solidaire du 22 novembre 2018

Objet : déterminer les dates de migration prénuptiale et de reproduction des 64 espèces chassables en France.

Participants : la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN), l'UMS Patrimoine Naturel, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

Ce travail destiné à être transmis par la France à la Commission Européenne aurait déjà dû être effectué plus tôt mais il est certain que la DEB comptait s'appuyer principalement sur les données de l'ONCFS et le rapport LPO basé sur la science citoyenne et validé par le MNHN pour déterminer les dates de migration prénuptiale et de reproduction. Ces dates prédisposent à la définition des périodes de chasse.

Malgré le retard administratif pour une concertation plus aboutie entre les parties prenantes, les demandes pressantes de la FNC pour la tenue de cette réunion ont finalement été entendues et ont permis de faire connaître les positions de la FNC et de ses structures scientifiques associées (le Groupe d'Investigations sur la Faune Sauvage (GIFS), l'institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF), et l'ISNEA).

A cette réunion, je représentais la FNC avec Jean-Pierre ARNAUDUC, Mathieu BOOS, Moana GRYSAN pour l'ISNEA et Jean-Claude RICCI pour l'IMPCF.

Dès le début de la réunion animée par l'ONCFS, les règles de fonctionnement ont été déterminées à savoir qu'il s'agissait de critères uniquement scientifiques et que s'il y avait désaccord, il y aurait un vote des 5 structures représentées (MNHN, UMS Patrimoine Naturel, LPO, ONCFS et FNC) et la majorité l'emporterait.

Par conséquent, la FNC ne pouvait s'appuyer que sur ses données scientifiques car les votes seraient systématiquement en notre défaveur.

Il est intéressant de noter que le rapport LPO traitait de toutes les espèces mais il n'était basé que sur la science citoyenne étayée par des analyses scientifiques descriptives très fragiles, et que pour beaucoup d'espèces leurs données étaient de très faible valeur scientifique.

La qualité scientifique des données de l'IMPCF a permis de présenter les dates de migration pré-nuptiale des turdidés à la 3^{ème} décennie de février dans le Sud-Est de la France et à la 2^{ème} décennie de février pour le reste du pays (car l'origine des oiseaux est différente).

La qualité scientifique des données de l'ISNEA, grâce aux dénombrements tous les 5 jours de plus de 320 000 anatidés en fin d'hivernage, a permis de défendre le maintien des dates de migration pré-nuptiale de la majorité des espèces. Un point de débat « tendu » a concerné le fuligule milouin, car bien que l'ISNEA avait les arguments suffisants pour maintenir la position de la 1^{ère} décennie de février, la 3^{ème} décennie de janvier a finalement été retenue par les autres votants sur la base notamment des quelques données anecdotiques de la LPO (10 observations sur 10 années de suivi) et surtout des résultats du programme de baguage plongeurs de l'ONCFS.

Pour le canard milouin, l'ONCFS a présenté une étude basée sur les reprises de bagues (essentiellement des chasseurs) pour raccourcir d'une décennie la migration pré-nuptiale en janvier. D'une part, les analyses pour étudier précisément la variation de la phénologie de la migration pré-nuptiale restent incomplètes et discutables. D'autre part, on constate donc que l'effort des chasseurs pour le retour de bagues peut se retourner contre eux. Surtout que l'effort de chasse impacte fortement les dates de migration pré-nuptiale car nous n'aurons pas de retour de bagues si l'espèce est fermée (exemple des turdidés en Italie fermés à la 3^{ème} décennie de janvier sur la base des retours de bagues, on ne peut pas avoir des bagues chasseurs en février puisque les espèces sont fermées). Mécaniquement les retours de bagues avant la fermeture de la chasse deviennent statistiquement plus importants ce qui amènerait artificiellement à conclure que la date de migration est plus précoce. D'autres éléments méthodologiques posent question sur cette étude et la FNC a souhaité que d'autres pistes d'analyses certainement mieux appropriées puissent être explorées rapidement. Cependant les données de baguage échappant totalement

à la concertation avec la FNC il nous est impossible d'imposer un quelconque calendrier de travail complémentaire.

Concernant les périodes de reproduction, une mise à jour de la définition de l'indépendance des nichées notamment des canards par rapport à la cane n'est toujours pas à l'ordre du jour alors qu'elle avait été demandée en 2012 déjà au travers du rapport FACE/BIRDLIFE. La Commission Européenne a donc décidé unilatéralement de continuer à retenir la date d'envol des jeunes comme seul critère de fin de reproduction Cette notion de date d'envol est pratiquée pour tous les oiseaux nidifuges et même pour les nichées de recoquetage tardives, alors que de nouvelles publications scientifiques montrent clairement qu'il n'en est rien donnant ainsi une démonstration claire à ce que le rapport du MNHN (Héméry et Trouvilliez 1989) avait déjà annoncé.

La participation des chasseurs à certaines études contrôlées par l'administration/l'ONCFS peut se retourner contre eux lorsque ces théories extrêmes sont mises en place et exécutées avec rigidité.

L'exemple de la caille des blés est édifiant : cet oiseau se reproduit en France avant de migrer vers le Sud, les chasseurs demandent l'ouverture de sa chasse au 15 août car la migration est déjà commencée. L'ONCFS a demandé à certaines FDC de leur fournir des plumes de caille tuées à la chasse en septembre dans le cadre d'une étude, les chasseurs ont fourni ces plumes et maintenant l'ONCFS publie que les oiseaux tués en septembre sont pour 20% nés au cours de ce mois c'est à dire pas complètement volants. Ainsi, l'ONCFS a demandé de retarder la date de fin de reproduction de la caille des blés de 4 décades en septembre et octobre soit un risque d'ouverture de la chasse très tardif. Nous avons pu obtenir de soustraire 2 décades, mais pas mieux. Le travail de l'ONCFS avec « l'aide » des chasseurs aura donc permis à ces derniers de ne quasiment plus pouvoir chasser la caille des blés si les propositions françaises sont reprises par la Commission Européenne.

En résumé de cette journée de réunion, la qualité du travail de l'IMPCF et de l'ISNEA doit être saluée car incontestablement les suivis réalisés par nos structures auxquelles nous associons le GIFS pour les colombidés sont d'une importance majeure et utile. Ce travail doit être poursuivi et amplifié à l'ensemble du territoire national. L'observatoire citoyen mis en place par l'IMPCF avec la caution de la FNC devra également se développer car à terme il

sera l'équivalent de l'observatoire de science citoyenne du Muséum/LPO et pourra donc largement servir à équilibrer les débats scientifiques sur les enjeux chasse.

Les interprétations hâtives non scientifiques ou analysées uniquement à charge sont à redouter à l'avenir. Le Pôle scientifique de la FNC sera le seul rempart à cette union, mais il faudra également que soit mieux surveillé le travail issu du monde la chasse et notamment l'implication des chasseurs dans les programmes de baguages.

Enfin, la participation des FDC et des chasseurs à des programmes propres de l'ONCFS (ou plus tard de l'ONCFS-AFB), de plus sans aucune maîtrise quant aux analyses et interprétations des données et aux publications, pose sérieusement question.

Patrick MASSENET

Président de l' ISNEA et de l'OMPO

Pôle scientifique FNC